



## Décision de radiodiffusion CRTC 2016-299

Version PDF

Ottawa, le 29 juillet 2016

**Bell Media Radio (Toronto) Inc. et 4382072 Canada Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Bell Media Radio G.P. (Bell Media Radio G.P.)**  
London (Ontario)

*Demande 2016-0722-7, reçue le 11 juillet 2016*

### **CKSL London – Révocation de licence**

1. Bell Media Radio G.P. a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion qu'il détient relativement à son entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CKSL London (Ontario).
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Bell Media Radio G.P. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.

Secrétaire générale